



**GROUPE
ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT**
SOLIDARITÉ & TERRITOIRES

LA VRAIE LOI CLIMAT

Après le passage du projet de loi « Climat et Résilience » à l'Assemblée nationale, le Sénat examinait en juin 2021 ce texte dont l'ambition initiale était de traduire les 150 mesures de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Alors que tous les voyants climatiques sont au rouge, le texte proposé par le Gouvernement et voté par l'Assemblée nationale s'éloigne de l'ambition des propositions de la Convention citoyenne et n'apporte aucune réponse à la hauteur du défi climatique. Elle ne permet pas à la France de s'inscrire dans l'objectif européen de -55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

C'est pourquoi **notre groupe a souhaité présenter un projet de loi alternatif fondé sur des mesures structurantes** permettant d'atteindre l'objectif de baisse « d'au moins 55 % net des émissions de gaz à effet de serre » par rapport à 1990, soit un effort de réduction de 177 Millions de tonnes équivalent CO₂. **Ces mesures ont systématiquement été pensées dans un objectif de justice sociale** et d'accompagnement de l'ensemble des ménages et acteurs économiques.



nos
émissions
de CO₂



NOTRE MÉTHODE

L'ambition de baisser drastiquement nos émissions est le fil conducteur de notre travail pour dessiner les contours d'une «Vraie loi climat».

Nous sommes partis d'évaluations chiffrées pour proposer des mesures structurantes et à fort impact en réduction de gaz à effet de serre, dans tous les secteurs de la vie quotidienne et de notre économie.

Chaque proposition est ainsi chiffrée et permet de dessiner les contours d'une France bas carbone, dans un esprit de justice sociale et de redistribution.

Nous avons conduit ce travail de façon collective - avec les 12 membres du groupe - et en lien avec les députés et les eurodéputés écologistes.

Nous avons organisé plusieurs consultations avec les élus locaux, les maires écologistes et une quinzaine d'ONG et associations, avec qui nous avons gardé le lien tout au long de l'examen du texte. Ce travail collectif et partenarial, conduit sur plusieurs mois, est inédit ! **Il a permis d'élaborer une centaine de propositions** qui ont nourri nos 300 amendements et nos prises de parole tout au long des discussions parlementaires.

UN PROJET ALTERNATIF, JUSTE ET SOLIDAIRE

Les mesures que nous proposons dans notre «Vraie loi climat» ont pour ambition d'**améliorer la vie de l'ensemble des Français et notamment les ménages les plus modestes**. L'acceptabilité sociale d'une véritable transition écologique n'est pas une option. Les Français attendent une transition écologique juste, dont l'effort est équitablement réparti. Elle doit notamment permettre une meilleure répartition des richesses et des emplois.

Notre «Vraie loi climat» met les territoires au cœur des transformations. Elle est créatrice d'emplois durables et répartis sur l'ensemble de nos territoires. Nous avons donc ciblé les dépenses d'investissement et de relance sur la transition écologique pour favoriser la création d'emplois locaux, tout en prévoyant également l'accompagnement des travailleurs des secteurs concernés par les mutations imposées par la crise climatique.

UN VOTE CONTRE MAIS PORTEUR D'ESPOIR

Les trois semaines d'examen du projet de loi Climat se sont traduites par certaines avancées, mais surtout par des reculs inquiétants sur le développement de l'éolien, le nucléaire ou les ZFE.

Nous dénonçons l'attitude de la droite et du gouvernement qui ont refusé toute avancée significative : refus de rendre obligatoire la rénovation énergétique, refus d'encadrer la publicité ou de taxer les voitures les plus polluantes. Ces choix sont irresponsables en repoussant à plus tard les efforts nécessaires pour stopper le dérèglement climatique, les canicules, l'érosion de la biodiversité, l'appauvrissement des sols et la montée des eaux.

Les sénateurs et sénatrices écologistes ont voté contre cette loi car :

- elle est insuffisante au regard de l'urgence climatique et ne respecte pas les engagements internationaux de la France,
- elle trahit l'ambition des propositions de la Convention citoyenne, que E. Macron s'était pourtant engagé à reprendre sans filtre,
- elle ne permet pas d'accélérer la transition énergétique, la transition alimentaire et le développement d'une économie plus sobre et résiliente.

Notre vote contre est néanmoins une étape utile pour la suite. Il est porteur d'un espoir.

Le travail des parlementaires sur la Loi Climat et l'action des élus locaux écologistes démontrent que l'écologie apporte des solutions.

Nos propositions apportent des réponses immédiates et de long terme aux mutations en cours. Elles améliorent la vie des gens, changent leur quotidien tout en diminuant notre empreinte environnementale. Toutes ces solutions font système et doivent trouver leur place dans le débat politique qui s'ouvre en vue de 2022.

Avec vous, élus locaux, partenaires ou citoyens engagés, notre travail pour élaborer, porter et faire connaître notre «vraie loi climat» continue.

Au Sénat et partout dans les territoires, les écologistes s'organisent pour porter, à tous les échelons de la société, des mesures concrètes et désirables pour faire face au défi climatique et construire une société plus juste.

Puissent nos propositions et avancées inspirer celles et ceux qui agissent en ce sens.

Nos 15 mesures structurantes

LOGEMENT

- > Obligation de **rénovation énergétique** globale et optimale dès 2024 des logements dans l'existant au moment de la vente du bien, du renouvellement du bail pour les locations ou des grands travaux pour les copropriétés.
- > Mise en place d'un tiers financement avec zéro avance et zéro reste à charge pour les ménages modestes.

ALIMENTATION

- > **Chèques alimentaires** pour rendre accessible une alimentation durable et de qualité pour les ménages modestes dès 2022 et généralisation des projets alimentaires territoriaux sur tout le territoire.
- > Généraliser les **options végétariennes quotidiennes** dans la restauration collective.

CONSOMMATION

- > **Interdiction de la publicité** sur les produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre et la malbouffe dès 2022.
- > **Interdiction du plastique à usage unique** en 2030.

AGRICULTURE

- > **Grand plan national de plantation** des haies, de maintien des prairies et de plantation de légumineuses avec des objectifs d'équilibres territoriaux.
- > Instauration dès 2023 de la **taxe sur les engrais azotés** avec un dispositif financier d'accompagnement à la transition pour les agriculteurs.

TRANSPORTS

- > Interdiction de vente des véhicules particuliers les plus polluants dès 2025 et **interdiction de vente des véhicules thermiques neufs dès 2030**.
- > Généralisation du **Forfait mobilités durables** rendu obligatoire afin de favoriser les mobilités propres.

TRANSPORT AÉRIEN

- > **Fin du trafic aérien sur les vols intérieurs** lorsqu'une alternative en TGV en moins de 3h30 existe et arrêt effectif des extensions d'aéroports.
- > **Fin des exonérations fiscales sur l'aérien**.

FISCALITÉ

- > Réorientation du crédit d'impôt recherche vers des investissements en adéquation avec la transition écologique et une **véritable éco-conditionnalité** automatique de tous les soutiens publics.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Le développement de la **production hydrogène renouvelable** pour décarboner notre industrie et les transports
- L'obligation d'**installations photovoltaïques** sur toute construction neuve de grande taille ou réhabilitée le permettant
- La facilitation du remplacement des mâts d'**éoliennes** existants pour le renforcement de leur puissance installée.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- > Donner aux territoires les moyens financiers pour agir :
 - Financement d'une dotation additionnelle climat du bloc local, sous réserve d'élaboration et d'adoption par les collectivités de leurs **plans climat** (PCAET) et de leurs schémas régionaux (SRADDET).
 - Financement d'un **chèque mobilité universel** et d'une dotation à l'AFITF pour le développement ferroviaire.

NUMÉRIQUE

- > **Pour favoriser la sobriété numérique :**
 - Faire passer la garantie légale de conformité pour les appareils électroniques de 2 à 10 ans, assorti d'une obligation de mise à jour logicielle pour la même durée ;
 - Créer un **chèque réparation** ;
 - Mettre en place un **droit au télétravail** de 2 jours par semaine.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- > **Grand plan de lutte contre l'artificialisation des sols** avec interdiction de toute nouvelle surface commerciale de plus de 2 000 m², moratoire sur les projets en cours de grands entrepôts du e-commerce et valorisation des friches industrielles existantes.

RÉSILIENCE

- > Mise en place d'une grande loi de programmation sur l'adaptation du territoire au changement climatique précédée d'un grand débat national sur les enjeux de l'adaptation en France.

Les AMENDEMENTS ADOPTÉS

Au cours de l'examen du texte, en commissions puis en séance, nous avons fait passer une quarantaine d'amendements qui améliorent sensiblement le texte. Nous souhaitons qu'ils soient retenus en commission mixte paritaire ou lors de la seconde lecture.

Voici les principaux amendements adoptés :

1 La France s'engage à respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre cohérente avec le nouvel objectif européen de -55% en 2030.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

2 La création d'une dotation financière de 1 milliard d'euros à destination des collectivités territoriales pour accompagner la mise en œuvre des PCAET et des volets climats des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

AGRICULTURE

3 L'interdiction des engrais chimiques polluants pour le climat, l'eau et les sols, pour les usages non-agricoles, sur le modèle de la loi Labbé interdisant les pesticides pour les espaces publics et les jardins domestiques.

4 L'objectif de développement des cultures de légumineuses (8% des surfaces agricoles en 2030) pour réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides, complété par la préservation et l'implantation des haies, des arbres entre les parcelles et des prairies permanentes afin de lutter contre l'érosion des sols et améliorer la qualité de l'eau.

TRANSPORT

5 La réduction à 5,5% du taux de TVA sur les billets de train pour le transport de voyageurs (Amendement collectif).

6 La « sacralisation » de la taxe de solidarité sur les billets d'avions dite « taxe Chirac » qui s'applique à l'aviation en France, qui ne pourra être remise en cause par un hypothétique système de quotas européens.

7 L'augmentation des investissements publics dédiés au financement du vélo et des infrastructures cyclables.

BÂTIMENT

8 L'interdiction des chauffages et climatisations consommant de l'énergie et fonctionnant en extérieur, à compter du 1er juin 2023.

ÉNERGIE

9 La commande publique doit nécessairement tenir compte, lors de l'achat de panneaux photovoltaïques, de leur empreinte carbone et environnementale tout au long de leur fabrication.

EMPLOI

10 La planification du rôle des régions dans la formation et l'accompagnement à la reconversion des employés des secteurs sinistrés par la transition écologique.

DÉCHETS

11 La mise en place d'un maillage équilibré du territoire en termes d'équipements permettant le déploiement des dispositifs de consigne.

INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION

12 Inscrire le respect des droits humains dans l'affichage des produits.

